

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 22 février 2023

NO 9

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Confirmation + Modalités (Entente de principe 2020-2023)

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons terminé de recevoir les résultats de vote pour les modifications des articles 19 et 41 de la Constitution du SAPFQ et ces modifications ont été acceptées.

Compte tenu de cela, et sous réserve d'un vote positif de vos délégués régionaux, nous vous présenterons l'entente de principe par mode virtuel **LE MARDI 28 FÉVRIER 2023 À 18H00.**

Ceci étant dit, voici quelques explications et modalités de fonctionnement pour la présentation :

- 1) Ceux et celles qui ont déjà participé à une des visioconférences provinciales n'auront pas à nous transmettre leur nom et adresse courriel;
- 2) Ceux et celles qui n'ont jamais participé à une des visioconférences provinciales devront envoyer leur nom ainsi que l'adresse courriel sur lesquels ils désirent obtenir les informations pertinentes, à l'adresse suivante : contact@sapfq.qc.ca
 - a) Les informations devront être reçues avant le mardi 28 février à 17h00, sans quoi, il est possible que nous ne soyons pas en mesure de vous envoyer les liens pertinents pour participer à la rencontre;
- 3) Le courriel contenant le lien TEAMS qui servira pour vous connecter à la rencontre, sera envoyé avant la rencontre, soit mardi 28 février 2023 vers 17h30;

- 4) Une heure après le début de la présentation de l'entente de principe 2020-2023, un membre de l'exécutif effectuera le décompte des personnes présentes et toutes ces personnes recevront un courriel (sur la même adresse) avec le lien pour aller voter sur l'acceptation ou le refus de l'entente de principe;
- 5) À la fin de la présentation, toute personne ayant participé à la rencontre disposera d'une période de temps pour aller compléter son bulletin de vote et la fermeture des votes aura lieu le lendemain, mercredi 1er mars 2023 à 09h00;
- 6) À la suite de la fermeture du vote provinciale, nous vous ferons parvenir le résultat provincial.

Ceci étant dit, nous désirons apporter plus de précision quant à la procédure de vote étant donné que le volet confidentiel est prévu au Code du travail. Afin de nous acquitter de nos obligations légales en la matière, nous avons étroitement consulté notre avocate et nous avons été en mesure de bien baliser la procédure de vote par mode électronique. Pour ce faire, nous avons acheté une licence auprès de la compagnie Simple Vote puisque cette compagnie nous permet de faire le vote en toute confidentialité (preuve courriel à l'appui) et chaque personne recevra un courriel individuel avec son identifiant et son mot de passe. Pour procéder au vote, il suffira de suivre les étapes et assurez-vous d'avoir soumis officiellement votre réponse. Lorsque vous aurez voté, vous pourrez faire imprimer un « reçu » de vote et il vous sera impossible de voter à nouveau.

Pour ceux et celles qui ne possèdent pas d'adresse courriel ou qui n'auraient pas internet à la maison, l'employeur autorisera ces personnes à participer à la rencontre au bureau et avec le matériel du ministère. De plus, si vous vous trouvez sur les lieux du travail lorsque la rencontre débutera, vous serez autorisé par l'employeur à y rester pour participer à la rencontre. Finalement, ceux et celles qui étaient prévues sur un quart de travail de soir, vous pouvez immédiatement effectuer les démarches avec vos gestionnaires respectifs pour changer l'heure de votre quart de travail. Si vous rencontrez des problématiques à ce niveau, nous vous invitons à nous communiquer l'information rapidement afin que nous puissions effectuer les démarches nécessaires pour régulariser la situation.

En terminant, dans l'éventualité où certains d'entre vous ne pourraient participer à la rencontre de mardi prochain, nous pourrions vous faire parvenir le PowerPoint qui sera présenté, et ce, après la sortie officielle du résultat de vote. Cependant, vous devez savoir que si vous ne participez pas à la présentation, vous ne pourrez pas voter ultérieurement.

Si vous avez des questions ou des interrogations, n'hésitez pas à nous contacter et il nous fera plaisir d'en discuter avec vous.

Je vous souhaite une bonne journée !!!

Martin Perreault
Président provincial